



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY  
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 MARS 2026**

**Date de la convocation** : 23 février 2026

**Conseillers en exercice** : 33

**PRESIDENT** : DE REDON Louis, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. De REDON, Maire, Mme GIRAUDET, M. BLANCHARD, Mme JARDEL, M. VILLEMONT, Mme FAISANT, M. THEODON, Mme LE BIHAN, M. PUSKULLU, Mme SAVARY, M. GUILLEMOZ, Mme VALY, M. RAVIER, Mme WEISS, Mme LE NAHON, M. ALBERTINI, Mme LEWAZEWSKI, M. GOULET, Mme AMARD, MM. KAJSA, LUCAS, Mme AUZIER, M. CORBEAU, Mme BRAQUEVILLE, M. LAMBERT, M. LORGEUX, Mme DEGRAIS, M. HARNOIS, Mme ROGER, M. BAUDAT, Mme ESCAMEZ, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE** : M. CORBEAU, Conseiller Municipal.

**EXCUSÉS** : M. NAUDION, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET,  
Mme JEANBLANC, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. BLANCHARD.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

**DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE- N° 26/03 - 04**

**Monsieur DE REDON, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

" En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du C.G.C.T., il est procédé à la détermination du nombre, des Adjointes au Maire, sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal ou réputé complet du conseil. Il n'est pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat obtenu.

Je vous propose de fixer à **neuf** le nombre des Adjointes au Maire, et vous demande de bien vouloir en délibérer."

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (32 pour et 1 contre : Mme FAISANT), décide la création de neuf Adjointes au Maire.**

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au  
représentant de l'Etat le 01 AVR. 2026

Mis en ligne sur le site internet le 01 AVR. 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai  
de deux mois à compter de la présente  
publication ou notification. Le Tribunal  
Administratif peut être saisi par l'application  
informatique "Télérecours citoyens"  
accessible par le site Internet  
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Pour le Maire empêché,  
l'Adjoint,

Le secrétaire,

Claude NAUDION

Antoine CORBEAU

